

AUTODIAGNOSTIC CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME

Ce document peut être joint au bon de commande et renvoyé à la REGIE DEPARTEMENTALE « TOURISME 61 ».

L'autodiagnostic fait référence aux principaux critères du tableau de classement des meublés de tourisme publié en annexe 1 de l'arrêté du 2 août 2010 et à certaines normes du Code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire s'engage à ce que son meublé réponde aux conditions minimales de confort et d'habitabilité fixées par le décret n° 87-149 du 6 mars 1987 : « il est exempt d'odeurs spécifiques permanentes, il est situé hors des zones de nuisances : routes à grande circulation, voies ferrées ou aéroports ».

L'autodiagnostic a pour objectif de faciliter et préparer au mieux votre visite de contrôle. Etre rigoureux et objectif lors de son remplissage vous aidera à appréhender la possibilité ou non d'être classé.

Nom du propriétaire : Tél.
Adresse de la location :
.....
.....

Type d'hébergement : Maison Appartement Autre :

Capacité d'accueil : personne(s) Hébergement déjà classéétoiles

Adhésion à un office de tourisme Si oui lequel ?.....

REGIE DEPARTEMENTALE « TOURISME 61 »
Conseil Départemental de l'Orne – Hôtel du Département
27 Bd de Strasbourg – 61017 ALENCON cedex
Tél : 02.33.28.88.71 – e-mail : tourisme61@orne.fr - site : www.ornetourisme.com
Contact : Annabelle Ramage – Référent suppléant classement des meublés de tourisme
Mail : ramage.annabelle@orne.fr
N° Siren 226 100 014 00 134

Descriptif de la location

Aménagement général

La location est dans un état de propreté irréprochable et en parfait état (sols, plafonds, murs et mobilier.)	<input type="checkbox"/>	Occultation opaque extérieure ou intérieure dans chaque pièce recevant du couchage	<input type="checkbox"/>
Cloisons fixes de séparation entre les pièces	<input type="checkbox"/>	Système de chauffage fixe présent dans toutes les pièces (hors chauffage d'appoint)	<input type="checkbox"/>
Confort acoustique, nuisance sonore et odorante : toutes précautions techniques devront être prises.	<input type="checkbox"/>	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement	<input type="checkbox"/>
Fenêtres et escaliers sont protégés si nécessaires par un garde-corps	<input type="checkbox"/>	Le séjour est équipé d'un canapé ou fauteuil(s) et d'une table basse	<input type="checkbox"/>
Abat-jours ou suspensions (pas d'ampoule nue)	<input type="checkbox"/>	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant	<input type="checkbox"/>
Sécurité des plans d'eau, piscines, cours, etc,	<input type="checkbox"/>	Conformité des escaliers et des gardes corps	<input type="checkbox"/>

Aménagement des chambres

Surface minimum d'une chambre : 7 m ² (ne sont prises en compte que les superficies sous une hauteur de plafond de 1,80 minimum, dotés d'une fenêtre)	<input type="checkbox"/>	Dimension minimum des lits (sommiers métalliques exclus) : 1 pers : 80 x 190 cm 2 pers : 140 x 190 cm	<input type="checkbox"/>
Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles.	<input type="checkbox"/>	Deux couvertures ou couettes par lit	<input type="checkbox"/>
Un oreiller par personne	<input type="checkbox"/>	Occultation opaque dans chaque pièce recevant du couchage	<input type="checkbox"/>
Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant	<input type="checkbox"/>		

Aménagement des sanitaires

Logement de moins de 7 personnes		Logement de plus de 7 personnes	
Une salle d'eau intérieure et dédié au logement, cloisonnée avec un dispositif d'aération vers l'extérieur	<input type="checkbox"/>	Deuxième salle d'eau intérieure et dédié au logement, cloisonnée avec un dispositif d'aération vers l'extérieur	<input type="checkbox"/>
Equipement minimum salle d'eau : - lavabo avec eau chaude - douche ou baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - patère	<input type="checkbox"/>	Equipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche obligatoire - patère	<input type="checkbox"/>
Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement	<input type="checkbox"/>	Deuxième water-closets (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement	<input type="checkbox"/>

Aménagement de la cuisine

Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur	<input type="checkbox"/>	Table de cuisson	<input type="checkbox"/>
Ventilation naturelle ou hotte aspirante ou VMC	<input type="checkbox"/>	Cafetière	<input type="checkbox"/>
Quantité de matériel pour la préparation des repas en nombre suffisant	<input type="checkbox"/>	Quantité de vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupant	<input type="checkbox"/>
Réfrigérateur avec compartiment conservateur	<input type="checkbox"/>	Poubelle fermée	<input type="checkbox"/>
Four	<input type="checkbox"/>	Autocuiseur ou fait-tout ou cuit-vapeur	<input type="checkbox"/>

Accessibilité et développement durable

Mesure de réduction de consommation d'énergie (ampoules basse consommation, double vitrage, isolation des murs et combles, cheminée, etc.)	<input type="checkbox"/>	Mesure de réduction de consommation d'eau (chasses d'eau double détente, robinets à économiseur d'eau, récupération de l'eau de pluie, etc.)	<input type="checkbox"/>
Tri sélectif verre, papier (plusieurs poubelles à disposition et affichage des règles de tri)	<input type="checkbox"/>	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	<input type="checkbox"/>
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	<input type="checkbox"/>		

Service aux clients

Mise à disposition de la grille de classement sur demande	<input type="checkbox"/>	Matériel pour bébé (sur demande)	<input type="checkbox"/>
Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales, pratiques, touristiques mises à jour (année courante)	<input type="checkbox"/>		

La présence du **propriétaire ou du mandataire est obligatoire** lors des visites de classement. Il vous sera demandé de présenter le logement tel que vous le mettez à disposition pour une location, tout équipé et dans un état de propreté irréprochable. **Le chauffage devra être allumé** afin que le technicien puisse en vérifier le fonctionnement.

Nous vous informons **qu'aucun remboursement ou contre-visite gratuite** ne sera proposée suite à un refus de classement c'est pourquoi nous comptons vivement sur votre collaboration dans l'objectif d'aboutir à un résultat satisfaisant.

Suite à donner :

- Tous les critères sont réunis, le propriétaire peut engager la démarche de classement
- Il y a des critères non remplis mais le propriétaire va entreprendre les démarches nécessaires Et en informe Tourisme 61. La démarche de classement pourra se poursuivre si avis favorable.
- Pas de classement possible

Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....

- Le propriétaire s'engage à prendre connaissance de la procédure de classement sur le site Internet de Tourisme 61 (www.ornetourisme.com)

- Le propriétaire s'engage à s'informer et mettre son hébergement en conformité avec les normes du Code de la construction et de l'habitation

*Un projet d'hébergement touristique? Besoin de conseil dans la gestion de votre meublé ?
LA REGIE DEPARTEMENTALE « TOURISME 61 » est à votre disposition pour répondre à d'éventuelles interrogations et vous aiguiller dans votre démarche.*

Fait à Le.....

Signature du propriétaire